DIRECTION DES SERVCICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA SOMME

DPE6 Rectorat d'Amiens 20 bd Alsace Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9

AVIS DE L'IEN:

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

, le

Signature

Je soussigné(e)					
Poste occupé :	(Nom- Prénd (Nom- Nom- Nom- Nom- Nom- Nom- Nom- Nom-	[⊅] à titre provisoire			
Affectation :					
participe au mouve	ement des instituteurs et p	professeurs des écoles – re	ntrée 2013	□ OUI	□ NON
	♦ RE	REMIÈRE DEMANDE ENOUVELLEMENT ODIFICATION DU TEMPS	PARTIEL		
et sollicite :					
	partiel de droit pour raiso □ pour élever un enfant ○ à compter du 1 ^{er}				
	<i>A remplir par le</i> s Au 3 ^{ème} anni	enseignants dont l'enfant attei versaire de mon enfant, je d	demande : complet		
	O à l'issue de mon	congé de maternité (date p	résumée d'acc	ouchement	:)
	□ pour donner des soins□ au titre d'un handicap				
☐ un temps p		tion pour la retraite tion pour la retraite			
quotité de service	souhaitée :				
□ 50%	☐ 75% ∜Semaine de 4 jours	☐ 79,17%, 78,13%, 77,0 ∜ Semaine de 4 jours et		□ 80 ∜ temp	% os partiel annualisé
modalité souhaitée hebdomadaire annualisée	e O par alternance d'une	période travaillée et d'une p nsemble de l'année scolaire			
demande :		se révéleraient incompat		-	oraire envisagée, je
☐ à exercer mes	s fonctions à temps partiel	(préciser la quotité et la mo	odalité souhaité	ées)	
	quotite	á :	modalité :		
☐ mon maintien	ou ma réintégration à ten	nps plein. Impléter pour les directeurs	d'ásolo		
□Je suis directeur		assumer mes fonctions de			
□J'ai pris connais m'engage à les res	ssance des règles partic	n cas de demande de temp ulières relatives à la mise			artiel annualisé et je
	•	Date :			
		Signature :			
 en cas d'accident dans le cas d'un h pour un en pour un coi 	ou de maladie grave : certificat nandicap nécessitant la présend fant handicapé, copie de la noti	ification de l'allocation d'éducatio pie de la carte d'invalidité et/ou d	hospitalier (à reno n spéciale		·
♦ RÉINTEGRATION A TEMPS COMPLET					
☐ sollicite ma réintégration à temps complet à la prochaine rentrée scolaire.					